

**Compte-rendu de la
Commission Départementale d'Action Sociale 40
du mardi 21 mars 2023**

Représentants administration : M. Sanchez, Secrétaire Général de la DSDEN des Landes, Mme Paulino, Pôle des affaires médicales 1^{er} degré et de l'action sociale de la DIPER; Mme Ducout, Assistante Sociale des personnels de la DSDEN 40 ; Mme Casau Assistante Sociale des personnels de la DSDEN 40

Représentants syndicaux : Mme Loyer, **UNSA-Education 40** (Adjointe gestionnaire- Lycée Wlérick Mt Marsan) ; Mme Francez- Bezelga, **FSU 40** (CPE - Lycée Duruy Mt Marsan) ; Mme Guilhamoulat, **FNEC FP-FO 40** (AESH - Collège J. Rostand Mt Marsan)

Représentants MGEN : M. Gaston, Président section départementale de la MGEN 40 ; Mme Beziat; Mme Stassinnet

Début de la commission 9h30

Modification du règlement intérieur

La Commission Départementale d'Action Sociale se réunit en session plénière tous les 2 mois (*environ toutes les 6/8 semaines*) et permet de traiter tous les dossiers administratifs et budgétaires. Les attributions des commissions permanentes et budgétaires sont habituellement traitées en réunions plénières de la CDAS. Il a donc été voté à l'unanimité de supprimer les articles 13, 14, 15, 16, 17,18 relatifs au fonctionnement de la commission permanente et budgétaire du précédent règlement intérieur. L'ancien article 19 devient article 13. Cette modification a été adoptée par vote le 21 mars 2023.

Etat du budget : Le montant du budget alloué est **identique** à celui de 2022, soit 30 000 €.

En janvier 2023, 8140 € (soit 1/3 du budget) ont été attribués à de nombreux dossiers.

Le 21 mars 2023, le solde est de 9 890 €.

Entre le 23 janvier 2023 et le 21 mars 2023, il n'y a pas eu de demande d'aide en situation d'urgence. Ce jour, 6 dossiers ont été examinés.

Commentaire de la FNEC FP-FO 40 post CDAS : *« identique » avec une inflation de près de 7% (près de 16% pour l'alimentation)... C'est donc concrètement une baisse des moyens financiers pour l'action sociale des personnels de l'E.N...Ils apprécieront, notamment les AESH au salaire mensuel moyen de 750 € !
Une seule solution : augmentation générale des salaires !*

Dossiers examinés :

Présentés par Mme Ducout, assistante sociale :

- **dossier 1** : AESH (en couple, 1 bébé) Salaire : 756 € / Conjoint au chômage Régularisation EDF et remboursement de la dette d'un montant de 1 400 €. Charges fixes importantes.
Aide attribuée : 700 € (200 € lors d'une première mensualité, puis 500 €)
- **dossier 2** : AED, salaire de 1411€. (célibataire, 1 enfant à charge). Prêts immobiliers à rembourser, réparation d'un véhicule
Aide attribuée : 300 €

- **dossier 3** : AESH, salaire de 600 €. (En instance de divorce compliqué depuis 2019). Frais d'avocat en appel important. Pas d'aide juridictionnelle en Appel.

Aide attribuée : 800 €

- **dossier 4** : Secrétaire contractuelle dans un lycée (mariée, 1 enfant à charge) salaire : 1372 €. Pas de paiement de septembre à décembre en raison d'un « Bug » informatique. Régularisations effectuées en janvier 2023 (1 000 €), février 2023 (372 €), Mars 2023 (le solde restant à payer). Salaire conjoint : 2600 €

Pas d'aide attribuée

- **dossier 5** : AESH (en couple). Arrêt maladie. Saisie mensuelle d'un trop perçu de 3 000 €. Situation financière difficile. Frais réparation véhicule. Surendettement. Accompagnement départemental dans suivi budgétaire

Aide attribuée : 300 €

Présentés par Mme Casau, assistante sociale :

- **dossier 6** : AESH (en couple, 2 enfants à charge) Charges fixes importantes + réparation véhicule (800 € accordé en Juin 2022 pour une précédente réparation). Orientation vers un micro-crédit.

Aide attribuée : 800 €

Anonymat des dossiers

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. La présentation des dossiers se fera de façon anonyme lors de la prochaine session.

Solde

42,6 % du budget a été attribué aujourd'hui. Le solde restant s'élève à 17 210 €

Prochaines réunions prévues

Mardi 09 mai 2023 à 14h00

Jeudi 06 juillet 2023 à 9h30

Fin de la commission : 11h20

***Guilhamoulat Bernadette**, représentante titulaire de la FNEC FP-FO40
à la Commission Départementale d'Action Sociale*



Pour tout contact avec les représentantes FO :

Bernadette GUILHAMOULAT (AESH)

Tél. 06 08 72 48 08/ bernadette.guilhamoulat@ac-bordeaux.fr

ou

Mélanie DUBROCA (Prof. certifiée)

Tél. 06 61 30 71 00 / melocho@hotmail.fr